

**Bonifacio**  
EXPERTS   
Audit · Expertise comptable · Conseil

**Bonifacio & Associés**  
Aix en Provence · Avignon · Aubagne · Carnoux · La Ciotat · Marseille

  
commissaire  
aux comptes

**Centre Socio-Culturel Aix Nord  
20, rue Albert Lebrun  
13090 AIX EN PROVENCE**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019*

11, avenue Frédéric Mistral - 13008 MARSEILLE - Tél. 04 91 16 73 30 - Fax 04 91 22 09 06

✓

**Bonifacio**  
EXPERTS



Audit - Expertise comptable - Conseil

**Bonifacio & Associés**

Aix en Provence - Avignon - Aubagne - Carnoux - La Ciotat - Marseille



commissaire  
aux comptes

**RAPPORT sur les COMPTES ANNUELS**

**Centre Socio-Culturel Aix Nord  
20, rue Albert Lebrun  
13090 AIX EN PROVENCE**

**EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille - Tél : 04 42 53 42 72 - Mail : [laurent@vervloet.fr](mailto:laurent@vervloet.fr)

SAS au capital de 8.000 euros - SIRET 45014614700019 - APE 6920Z - TVA / FR88450146147  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

✓

Mesdames, Messieurs,

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 04/09/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - FONDEMENT DE L'OPINION :**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **III - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS :**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille - Tél : 04 42 53 42 72 - Mail : [laurent@vervloet.fr](mailto:laurent@vervloet.fr)

SAS au capital de 8.000 euros - SIRET 45014614700019 - APE 6920Z - TVA / FR88450146147

Société de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Règles et principes comptables :**

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

**Estimations comptables :**

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association concernant l'évaluation des différents postes comptables sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

**Conclusion :**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**V - VERIFICATIONS DU RAPPORT DU TRÉSORIER ET DES DOCUMENTS  
ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

**Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la trésorière et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.**



Au vue du contexte de crise sanitaire COVID 19, les organes compétents pour arrêter et approuver les comptes pourront se tenir en présentiel et par visio-conférence. Dans ce cas, des modalités de votes à distance seront mises en place.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre association auprès des sociétés contrôlant votre association ou contrôlées par elle.

Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport du trésorier.

#### **VI - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **VII - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille · Tél : 04 42 53 42 72 · Mail : [laurent@vervloet.fr](mailto:laurent@vervloet.fr)

SAS au capital de 8.000 euros - SIRET 45014614700019 - APE 6920Z - TVA / FR88450146147  
 Société de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence



influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 04/09/2020

  
**Laurent VERVLOET**  
 Commissaire aux Comptes

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille - Tél : 04 42 53 42 72 - Mail : [laurent@vervloet.fr](mailto:laurent@vervloet.fr)

SAS au capital de 8.000 euros - SIRET 45014614700019 - APE 6920Z - TVA / FR88450146147

Société de Commissariat aux Comptes Inscrite au Tableau des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence



# *Centre Socioculturel Aix-Nord*

## *Exercice 01-01-2019 - 31-12-2019*

20 Rue Albert Lebrun 13090 Aix-en-Provence -Tel : 04.42.96.10.81 – Fax : 04.42.69.15.22  
Email : [csc-aix-nord@wanadoo.fr](mailto:csc-aix-nord@wanadoo.fr) - Site : [www.csc-aix-nord.fr](http://www.csc-aix-nord.fr)



# SOMMAIRE

- Bilan Comptable
  - \* Actif
  - \* Passif
  
- Compte de Résultat
  - \* Charges
  - \* Produits
  
- Règles et Méthodes Comptables
  
- Annexes Bilan actif
  
- Annexes Bilan Passif
  
- Contributions Volontaires
  
- Rémunérations des 3 plus haut salaires cadres





CENTRE SOCIO CULTUREL AIX NORD  
AIX EN PROVENCE

Le 31/08/2020 à 12:40

**BILAN**

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES				
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>99 772.28</b>	<b>95 862.37</b>	<b>3 909.91</b>	<b>10 023.66</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	6 147.80	6 147.80		
AUTRES	93 624.48	89 714.57	3 909.91	10 023.66
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>99 772.28</b>	<b>95 862.37</b>	<b>3 909.91</b>	<b>10 023.66</b>
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTE VERSES/COMMANDES				
CREANCES	88 479.60		88 479.60	90 364.10
CREANCES USAGERS ET COMPTE RATTACHES				
AUTRES	88 479.60		88 479.60	90 364.10
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	252 952.69		252 952.69	299 015.53
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 739.45		3 739.45	7 202.56
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>345 171.64</b>		<b>345 171.64</b>	<b>396 582.19</b>
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>444 943.92</b>	<b>95 862.37</b>	<b>349 081.55</b>	<b>406 605.85</b>

CENTRE SOCIO CULTUREL AIX NORD  
AIX EN PROVENCE

Le 31/08/2020 à 12:40

**BILAN**

Passif	31/12/2019 Montant	31.12.2018 Total
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	16 488.28	16 488.26
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	103 800.00	103 800.00
REPORT A NOUVEAU	8 950.80	7 901.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	869.66	1 049.80
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>	<b>130 108.72</b>	<b>129 239.06</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	380.00	760.00
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)</b>	<b>380.00</b>	<b>760.00</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)</b>	<b>130 488.72</b>	<b>129 999.06</b>
PROVISIONS POUR RISQUES	87 479.59	113 917.70
PROVISIONS POUR CHARGES		
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)</b>	<b>87 479.59</b>	<b>113 917.70</b>
<b>FONDS DEDIES (4)</b>	<b>11 457.00</b>	<b>7 816.47</b>
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 603.46	6 491.97
DETTES FISCALES ET SOCIALES	42 698.12	42 843.98
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	118.68	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	72 237.98	105 736.67
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>119 656.24</b>	<b>154 872.62</b>
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>349 081.55</b>	<b>406 605.85</b>

CENTRE SOCIO CULTUREL AIX NORD  
AIX EN PROVENCE

Le 31/08/2020 à 12:38

**COMPTE DE RESULTAT**

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	163 237.37		143 698.20
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 922.26		12 992.24
SALAIRES ET TRAITEMENTS	335 941.76		333 752.42
CHARGES SOCIALES	90 141.57		113 298.50
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		38 396.25	7 203.00
//IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	6 113.75		6 975.00
//IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	32 282.50		228.00
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	10.25		-0.19
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>634 649.46</b>	<b>610 944.17</b>
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)</b>			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	12 554.13		6 833.30
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)</b>		<b>12 554.13</b>	<b>6 833.30</b>
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)</b>	<b>10 535.00</b>		<b>7 816.47</b>
<b>PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)</b>			
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>657 738.59</b>	<b>625 593.94</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>		<b>869.66</b>	<b>1 049.80</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>658 608.25</b>	<b>626 643.74</b>

CENTRE SOCIO CULTUREL AIX NORD  
AIX EN PROVENCE

Le 31/08/2020 à 12:38

**COMPTE DE RESULTAT**

Produits (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	218 619.96		208 106.60
<b>SOUS-TOTAL A</b>		<b>218 619.96</b>	<b>208 106.60</b>
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	346 594.28		313 481.29
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	64 779.75		50 580.04
COLLECTES			
COTISATIONS	6 730.26		7 296.08
AUTRES PRODUITS	2 157.17		10.36
<b>SOUS-TOTAL B</b>		<b>420 261.46</b>	<b>371 367.77</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>638 881.42</b>	<b>579 474.37</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)</b>			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	20.63		87.36
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>20.63</b>	<b>87.36</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	12 431.73		11 933.01
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	380.00		380.00
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)</b>		<b>12 811.73</b>	<b>12 313.01</b>
<b>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>6 894.47</b>		<b>34 769.00</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>658 608.25</b>	<b>626 643.74</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>658 608.25</b>	<b>626 643.74</b>



ANNEXE - Elément 1

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **349 082 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de **produits de 658 608 euros** et un total de **charges de 657 738 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 868 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**  
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



ANNEXE - Elément 1

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

### Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels à la vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

### Evénements postérieurs

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de

ANNEXE - Elément 1

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

l'exercice 2019 de l'entité ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus. Les différents décrets arrêtés par le Gouvernement depuis le 12 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (fermeture des lieux de rassemblement, mesures de confinement...) auront un impact significatif sur l'activité 2020.

Dans un contexte évolutif de crise sanitaire exceptionnelle, nous ne sommes pas en mesure, à date, de chiffrer ces impacts sur l'activité et les incidences financières. La Gouvernance de l'entité suit l'évolution de la situation et reste attentive pour prendre toutes les mesures adéquates afin de limiter les impacts.

A la date d'arrêt des comptes, la Gouvernance n'a pas connaissance d'incertitudes significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.



# ANNEXES BILAN ACTIF

- Liste des immobilisations
- Subventions à recevoir
- Indemnités de Sécurité Sociale
- Taxe sur les salaires : trop payé
- Produits à recevoir
- Etats de rapprochement bancaire
- Charges constatées d'avance



Dossier AIX NOR (CSC AIX NORD) - en EUROS

## Liste des immobilisations

Libellé	Compte	Entrée	Val. achat	Val. amort.	Taux	Type	Sortie	Cumul	Dotation	Val. résiduelle
armoire bureau	218400	06/02/2003	494.85	494.85	20.00	L	non	494.85	0.00	0.00
LICENCE AIGA COMPTA/PAIE/ADHERE	218300	12/03/2003	3809.26	3809.26	33.33	L	non	3809.26	0.00	0.00
ORDINATEUR CELERON 2GO	218300	20/03/2003	1135.00	1135.00	33.33	L	non	1135.00	0.00	0.00
ens bureau	218400	28/05/2004	1261.34	1261.34	20.00	L	non	1261.34	0.00	0.00
CHARIOT+TABLES	218400	18/11/2004	2724.49	2724.49	20.00	L	non	2724.49	0.00	0.00
Ens de Bureau	218300	23/12/2004	3133.52	3133.52	20.00	L	non	3133.52	0.00	0.00
Ord fixe Direction	218300	30/10/2007	428.00	428.00	33.33	L	non	428.00	0.00	0.00
SONO PORTABLE	215400	19/12/2007	1000.00	1000.00	33.33	L	non	1000.00	0.00	0.00
ORDINATEUR	218300	19/02/2008	607.34	607.34	30.77	L	non	607.34	0.00	0.00
ORDINATEUR	218300	13/05/2008	578.50	578.50	33.33	L	non	578.50	0.00	0.00
Retro Projecteur	215400	18/12/2008	898.00	898.00	33.33	L	non	898.00	0.00	0.00
ORDI Jeunes	218300	18/12/2008	884.89	884.89	33.33	L	non	884.89	0.00	0.00
CAMESCOPE	215400	18/12/2008	392.80	392.80	33.33	L	non	392.80	0.00	0.00
ordinateur3	218300	26/01/2010	856.30	856.30	33.33	L	non	856.30	0.00	0.00
ordinateur4	218300	26/01/2010	856.30	856.30	33.33	L	non	856.30	0.00	0.00
ordinateur5	218300	26/01/2010	856.30	856.30	33.33	L	non	856.30	0.00	0.00
ordinateur7	218300	26/01/2010	856.30	856.30	33.33	L	non	856.30	0.00	0.00
ordinateur8	218300	26/01/2010	856.30	856.30	33.33	L	non	856.30	0.00	0.00
mob peti enfance	218400	10/02/2010	10069.48	10069.48	10.00	L	non	9960.41	1006.95	109.07
standart	218100	05/03/2010	1955.46	1955.46	20.00	L	non	1955.46	0.00	0.00
chauffeuses	218400	25/03/2010	332.61	332.61	33.33	L	non	332.61	0.00	0.00
vestiaire	218400	15/04/2010	193.75	193.75	33.33	L	non	193.75	0.00	0.00
porte manteau	218400	15/04/2010	137.79	137.79	33.33	L	non	137.79	0.00	0.00
chariots menage	218400	15/04/2010	329.38	329.38	33.33	L	non	329.38	0.00	0.00
armoire casier	218400	15/04/2010	448.85	448.85	33.33	L	non	448.85	0.00	0.00
6 chauffeuses	218400	29/04/2010	706.05	706.05	33.33	L	non	706.05	0.00	0.00
18poufs	218400	29/04/2010	871.81	871.81	33.33	L	non	871.81	0.00	0.00
12tables	218400	29/04/2010	977.61	977.61	33.33	L	non	977.61	0.00	0.00
60 chaises	218400	29/04/2010	1972.21	1972.21	33.33	L	non	1972.21	0.00	0.00
bur+faut direc	218400	29/04/2010	787.92	787.92	33.33	L	non	787.92	0.00	0.00
bu+ff jeun	218400	29/04/2010	800.84	800.84	33.33	L	non	800.84	0.00	0.00
bu+fau aish	218400	29/04/2010	800.84	800.84	33.33	L	non	800.84	0.00	0.00
bur+faut compta	218400	29/04/2010	612.47	612.47	33.33	L	non	612.47	0.00	0.00
faut accueil	218400	29/04/2010	245.42	245.42	33.33	L	non	245.42	0.00	0.00
cuisine	218100	02/08/2010	6802.50	6802.50	10.00	L	non	6403.80	680.25	398.70
rpt ord9	218300	01/09/2010	635.00	635.00	33.33	L	non	635.00	0.00	0.00
rpt ord10	218300	01/09/2010	635.00	635.00	33.33	L	non	635.00	0.00	0.00

© Ciel 1993-2018, Ciel Immobilisations version 7.10 pour Windows

page 1

Dossier AIX NOR (CSC AIX NOR) - en EUROS

## Liste des immobilisations

Libellé	Compte	Entrée	Val. achat	Val. amort.	Taux	Type	Sortie	Cumul	Dotation	Val. résiduelle
table mixage	215400	27/09/2010	2206.33	2206.33	33.33	L	non	2206.33	0.00	0.00
rideaux inifugés	218100	01/12/2010	3835.98	3835.98	20.00	L	non	3835.98	0.00	0.00
portes placard	218100	01/10/2011	856.00	856.00	10.00	L	non	706.20	85.60	149.80
bureau accueil	218400	01/11/2011	6673.68	6673.68	20.00	L	non	6673.68	0.00	0.00
meubles jeunes	218400	01/11/2011	1520.00	1520.00	10.00	L	non	1241.33	152.00	278.67
chauffeuses	218400	01/12/2011	2631.20	2631.20	10.00	L	non	2126.89	263.12	504.31
table	218400	01/12/2011	1022.58	1022.58	10.00	L	non	826.60	102.26	195.98
50 chaises	218400	01/12/2011	3631.02	3631.02	10.00	L	non	2935.06	363.10	695.96
armoires	218400	01/12/2011	2701.16	2701.16	10.00	L	non	2183.47	270.12	517.69
tables basses	218400	01/12/2011	294.21	294.21	10.00	L	non	237.81	29.42	56.40
ordinateur studio	218300	11/05/2012	591.05	591.05	33.33	L	non	591.05	0.00	0.00
placard accueil	218100	24/05/2012	1615.20	1615.20	10.00	L	non	1228.00	161.52	387.20
ordi centre ressource	218300	06/07/2012	632.00	632.00	33.33	L	non	632.00	0.00	0.00
plancha	215500	21/09/2012	1111.77	1111.77	33.33	L	non	1111.77	0.00	0.00
rideaux inifuges	218100	14/11/2012	1350.00	1350.00	10.00	L	non	962.62	135.00	387.38
plancha	214000	11/02/2013	538.90	538.90	33.33	L	non	538.90	0.00	0.00
logiciel aiga	218300	18/04/2013	2212.60	2212.60	33.33	L	non	212.60	0.00	0.00
rideaux centre rideaux	218100	30/09/2013	1050.00	1050.00	20.00	L	non	1050.00	0.00	0.00
ordi computa	218300	03/10/2013	772.94	772.94	33.33	L	non	772.94	0.00	0.00
3 ventilateurs	218400	10/06/2014	723.73	723.73	33.33	L	non	723.73	0.00	0.00
3 ordi	218300	17/11/2014	1294.93	1294.93	33.33	L	non	1294.93	0.00	0.00
AIGA Licence NOE	218300	06/10/2016	4380.00	4380.00	33.33	L	non	4380.00	1115.28	0.00
2 ordi caf	218300	08/10/2016	2103.82	2103.82	33.33	L	non	2103.82	539.60	0.00
3ordab+asma+reda	218300	08/10/2016	2575.40	2575.40	33.33	L	non	2575.40	660.53	0.00
CLIMATISEUR	218100	15/06/2017	1647.00	1647.00	33.33	L	non	1418.25	549.00	228.75
			<b>99772.28</b>	<b>99772.28</b>				<b>95862.37</b>	<b>6113.75</b>	<b>3909.91</b>

**SUBVENTIONS A RECEVOIR**

<b><u>Etat</u></b>		5 490,76
ASP	-1 616,24	
FONJEP	7 107,00	
<b><u>CAF SUBVENTION</u></b>		31 709,70
Handicap	2 190,00	
Restructuration du secteur jeunes	6 000,00	
LEG	5 670,00	
Valeurs citoyenne	1 245,60	
REAAP	2 400,00	
Fonctionnement	6 515,10	
CLAS Lauves 1	1 537,80	
CLAS Lauves 2	1 537,80	
CLAS Lauves 3	1 537,80	
CLAS Théâtre	1 537,80	
CLAS Collegiens	1 537,80	
<b><u>CAF PRESTATIONS</u></b>		42 978,93
AGC	20 307,90	
ACF	6 794,40	
LAEP	495,72	
LEA alsh et jeunes	2 724,07	
Bonification mercredis	2 617,28	
Alsh et jeunes	10 039,56	
<b><u>VILLE D'AIX EN PROVENCE</u></b>		-3 430,00
Alsh et jeunes	-4 900,00	
Poivre	1 470,00	
<b><u>HABITAT 13</u></b>		3 939,25
		<hr/>
		80 688,64

**TAXE SUR LES SALAIRES**

Remboursement demandé 693

**INDEMNITES DE SECURITE SOCIALE**

IJS à recevoir 1 748,40

**PRODUITS A RECEVOIR**

Chèques ANCV 590  
 Mutex Gannouni 968,8  
 Activités 3790,76  
 5349,56

**ETATS DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE****Crédit Coopératif**

Compte courant : Solde comptable identique au solde bancaire 174 594,80

Livret : Solde comptable identique au solde bancaire 20 637,15

**La Banque Postale**

Compte courant

Solde du relevé bancaire au 31/12/19			54 915,00	
Date	N° Chèque	Libellé		
16/12/2019	9582016	T. Garnier		100,00
19/12/2019	9582017	Daine		130,22
19/12/2019	9582018	Lenormand		46,45
19/12/2019	9582021	Smart		800,00
19/12/2019	9582022	Labidi		121,12
19/12/2019	9582031	Le Fournil		103,17
19/12/2019	9582032	Preljocaj		52,00
20/12/2019	Remise de chèques		1 687,35	1 352,96
solde comptable decembre 2019				55 249,39

Centre Socioculturel AIX NORD

Bilan 2019 ✓

Livret La Poste	1,52
-----------------	------

**Caisses**

Caisse comptabilité	204,63
Caisse accueil	2 042,60

Les montants des caisses ont été contrôlés conformes au 31/12/2019

**REGIES**

Régie Pignolo (à solder)	0,01
Régie El Shafey	200,00
Régie Mousset	22,50

**CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Échéance trimestrielle Rex Rotaty 01/01/20 - 29/02/20	3 739,45
--	----------

# ANNEXES BILAN PASSIF

- Fonds associatifs
- Réserve de trésorerie
- Evolution du RAN
- Subventions d'investissement
- Provisions pour risques et charges
- Fonds dédiés
- Fournisseurs
- Factures non parvenues
- Charges sociales à payer
- Prélèvement à la source
- Formation professionnelle
- Saisies arrêts
- Produits constatés d'avance

**FOND ASSOCIATIFS**

En provenance de la scission avec le centre social Davin 16 488,26

**RESERVE DE TRESORERIE**

Affectation du résultat 2007	35 000,00
Affectation du résultat 2008	13 000,00
Nouvelle affectation Réserves en 2010	9 000,00
Affectation du résultat 2010	8 800,00
Nouvelle affectation Réserves en 2015	30 000,00
Nouvelle affectation Réserves en 2016	8 000,00
	103 800,00

**EVOLUTION DU RAN**

Affectation du résultat 2007	249,19
Affectation du résultat 2008	160,79
Affectation du résultat 2009	80,42
Affectation du résultat 2010	509,67
Affectation du résultat 2011	90,92
Affectation du résultat 2012	1 679,30
Affectation du résultat 2013	733,79
Affectation du résultat 2014	192,06
Affectation du résultat 2015	777,55
Affectation du résultat 2016	1 180,99
Affectation du résultat 2017	2 408,22
Affectation du résultat 2018	1 049,80
	8 950,80

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT****Tableau de suivi quote part subvention d'equipement**

LIBELLES	VR BRUTES	QUOTE PART ANTERIEURES	QUOTE PART 31/12/2019	QUOTE PART CUMULEES	VALEURS NETTES
Subvent° d'equipement	1140	380	380	760	380
Subvent° CD 13	560	187	187	374	186
Subvent° CD ordinateurs	580	193	193	386	194

Centre Socioculturel AIX NORD

Bilan 2019



## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<b><u>Provision pour départ à la retraite *</u></b>		18 583,59
2009		
2010	50 000,00	
2015 (Reprise départ de l'association)	18 000,00	
2015	-25 308,00	
2016 (mise à jour des provisions)	258,00	
2018 (Reprise départ de l'association)	24 888,00	
2019 (reprise des provisions)	-21 304,30	
* Cf tableau détaillé	-27 950,11	
 <b><u>Provision pour risque emploi</u></b>		 0,00
2016 (poste accueil et entretien)		
2018 (Reprise de la provision contrat aidé)	15 220,00	
2019 (Reprise de la provision)	-7 000,00	
	-8 220,00	
 <b><u>Provision pour consolidation Emploi Adulte Relais</u></b>		 19 164,00
2016		
2018 (Reprise partielle de la provision contrat aidé)	18 936,00	
2019 (Augmentation de la provision)	-2 772,00	
	3 000,00	
 <b><u>Provision pour aménagement des locaux</u></b>		 4 000,00
2016 (Embellissement du hall d'accueil)		
	4 000,00	
 <b><u>Provision projet réussite éducative</u></b>		 16 449,50
2016		
2019 (Reprise partielle de la provision)	39 000,00	
	-22 550,50	
 <b><u>Provision primes de précarité d'emploi*</u></b>		 3 163,00
2019 (Provision pour 5 CDD)		
* Cf tableau détaillé	3 163,00	

Centre Socioculturel AIX NORD

Bilan 2019 



<b><u>Provision pour risque de fermeture du centre</u></b>		25 048,00
2019 - Provision devant être portée dans les 4 ans à venir, et si les résultats le permettent à 3 mois de salaire moyen soit 83 495€. La provision 2019 équivaut à 30% de cette somme.	25 048,00	
<b><u>Provision rappel sur salaire</u></b>		1 071,50
2019 (Rappel sur salaire 2018 et 2019)	1 071,50	
		87 479,59

### FONDS DEDIES

Les fonds dédiés, sont des rubriques du passif du bilan qui enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectée par des tiers financeurs à des projets définis, n'ayant pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

REAP CONFERENCES		1 200,00
REAP SOCIALISATION		1 200,00
POIVRE		1 368,00
CLASS LAUVES 1		1 537,80
CLASS LAUVES 2		1 537,80
CLASS LAUVES 3		1 537,80
CLASS THEATRE		1 537,80
CLASS COLLEGES		1 537,80
		11 457,00



**FOURNISSEURS**

Accès Multimédia	1 005,00
Aubert-Basiuk Françoise	70,00
Bonifacio & Associés	1 230,00
Darrouiche Donia	332,50
Note de frais M. Seray	108,29
Ecole des Parents	720,00
Institut de l'image	132,50
JPG	111,53
MAIF	-3 808,26
Morcrette Equipement	162,32
Move Fit	225,00
Oh les papilles	1 168,53
Orange	114,80
Pichon papeterie	440,25
Provence Plats	824,00
Xtrem Bodyfit	140,00
You Jump	282,00
	<hr/>
	3 258,46

**FACTURES NON PARVENUES**

Dia-positive	120,00
Aixtra Sport	285,00
Fondation Vasarely	104,00
AUC Taekwondo	836,00
	<hr/>
	1 345,00

**CHARGES SOCIALES A PAYER**

<b><u>Provision Congés Payés</u></b>		21 972,00
Congés payés	16 614,00	
Charges sociales sur congés payés	5 358,00	
<b><u>Charges sociales</u></b>		16 319,05
URSSAF	Déc. 2019	10 616,00
MUTUELLE	4ième Trim 2019	1 471,01
MEDECINE DU TRAVAIL	2 salariés	300,00
RETRAITE	Déc. 2019	2 612,08
PREVOYANCE	4ième Trim 2019	1 319,96

**PRELEVEMENT A LA SOURCE**

Solde PAS au 31/12/2019	34,07
-------------------------	-------



**FORMATION PROFESSIONNELLE**

Uniformation	4 373,00
--------------	----------

**SAISIES-ARRETS**

Saisies-arrêts à payer au 31/12/2019	116,68
--------------------------------------	--------

**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Midi Copieurs	26 230,00
Rex Rotary	37 965,28
Accompagnement scolaire	409,44
Adhésions	4 352,07
Atelier bien être	66,00
Activités	3 215,19
	<hr/>
	72 237,98

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les charges supplétives de la Ville d'Aix en Provence s'élèvent à :	56 838,43
Dont :	
Fluides	11 926,09
Mise à disposition des locaux	43 363,34
Entretien courant	1 549,00

La valorisation du bénévolat s'élève à 27 840,00

Un tableau récapitulatif des heures effectuées par les bénévoles à été établie

## REMUNERATIONS DES 3 PLUS HAUTS CADRES SALARIES ET BENEVOLES

Cumul des salaires bruts 2019 : 71 304,58 €



**Bonifacio**  
EXPERTS   
Audit - Expertise comptable - Conseil

**Bonifacio & Associés**

Aix en Provence - Avignon - Aubagne - Carnoux - La Ciotat - Marseille

  
commissaire  
aux comptes

**RAPPORT SPECIAL**

**Centre Socio-Culturel Aix Nord**  
**20, rue Albert Lebrun**  
**13090 AIX EN PROVENCE**

---

**EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

---

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille - Tél : 04 42 53 42 72 - Mail : [laurent@vervloet.fr](mailto:laurent@vervloet.fr)

SAS au capital de 8.000 euros - SIRET 45014614700019 - APE 6920Z - TVA / FR88450146147  
Société de Commissariat aux Comptes Inscrite au Tableau des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association Centre Socio-Culturel Aix Nord, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

**1) Conventions passées ou autorisées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce. Il ne nous a été fait état d'aucune convention nouvelle visée à l'article L612-5 du Code du Commerce.

11, Frédéric Mistral 13008 Marseille - Tél : 04 42 53 42 72 - Mail : [laurent@vervicoet.fr](mailto:laurent@vervicoet.fr)

SAS au capital de 8.000 euros - SIRET 45014614700019 - APE 6920Z - TVA / FR88450146147  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite au Tableau des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence



2) Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs


*a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

*b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé*

Par ailleurs il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Marseille le 04/09/2020

  
Laurent VERVLOET  
Commissaire aux Comptes